



BULLETIN d'INFORMATION MUNICIPAL

de la Commune d'UGNY LE GAY

n° 2

Responsable de la rédaction Jean-Paul GOYHENECHÉ

Imprimé par nos soins

Jeudi 21 Décembre 1995

éditorial

En premier lieu, je tiens à remercier les habitants d'Ugny le Gay pour la confiance qu'ils m'ont accordée lors des élections cantonales du 15 Octobre dernier. Ce n'était pas chose facile dans la mesure où ces élections étaient empreintes d'une certaine «couleur politique». Néanmoins, vous avez majoritairement choisi de soutenir la candidature de votre Maire. Et de tout cœur, je vous en remercie. Cela prouve que pour vous, le mot solidarité n'est pas un vain mot, ce qui est une attitude exemplaire à une époque où l'individualisme tend à se généraliser...

De plus, nous avons été, au premier comme au deuxième tour la commune du canton qui a obtenu la plus forte participation ! Ce qui prouve que, quand les citoyens se sentent concernés, ils savent faire preuve de civisme. Si les hommes et les femmes politiques qui nous entourent retiennent déjà cette leçon, je considérerai que ma candidature aux élections cantonales n'aura pas été vaine !

Et inutile, elle ne l'a pas été. D'abord parce qu'elle a fait connaître Ugny le Gay (jusqu'en Turquie paraît-il, mais l'information a besoin d'être confirmée).

Mais aussi, parce qu'au cours de cette campagne électorale, il m'a été permis de rencontrer bon nombre d'élus des communes du canton, de nouer des contacts, de parler avec eux, d'évoquer des problèmes qui nous sont communs, et donc de rompre un certain isolement.

Certains d'entre nous et non des moindres, ne voient pas d'un très bon œil cette forme de coopération qui s'appelle l'intercommunalité. Ils y voient un risque majeur, celle de perdre notre identité. Certes le risque n'est pas totalement absent. Mais si nous restons vigilants, notre identité villageoise n'a rien à perdre dans l'intercommunalité. Bien au contraire, elle a tout à y gagner ! A condition, bien sûr, que nous ayons assez de courage et de volonté pour la défendre !

Le Maire, Jean-Paul Goyhénèche.

les travaux du conseil municipal...

Au cours des mois de septembre et d'octobre, le Conseil Municipal s'est réuni 3 fois.

Le 1er Septembre, il décidait d'employer une personne pour les travaux communaux par contrat Emploi Solidarité. Il délibérait également pour les charges scolaires à payer aux communes accueillant les enfants d'Ugny le Gay dans leur école primaire. La position de l'ancien Conseil Municipal avait été comme beaucoup d'autres d'ailleurs de refuser systématiquement de payer les charges: scolaires.

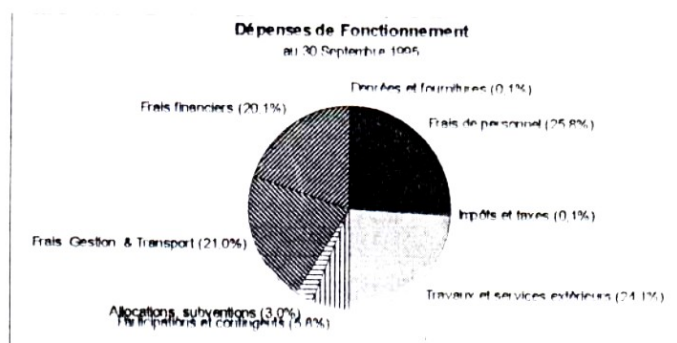
Ce "Front du Refus" s'était élevé à l'époque contre les termes mêmes de la loi, qui exigeaient des petites communes de verser aux plus grosses des sommes exorbitantes, alors que l'on fermait leurs écoles du fait même de l'existence de cette loi.

Depuis, hélas ce Front a été battu en brèche, et Ugny le Gay est maintenant la seule commune à ne pas payer les charges scolaires aux communes d'accueil. Il a donc été décidé de négocier...

Le Conseil a également élu les membres propriétaires de la commission de remembrement: les 2 membres titulaires sont Mme LANGLET Joceline et Mr MENNECART Jacques. le membre suppléant est Mr BOUCHER Roland.

Le 6 Octobre, le Conseil Municipal votait le Budget Supplémentaire. Ce Budget sert à réajuster les sommes allouées pour chaque dépense lors du Budget Primitif voté en début d'année. Il faut donc tenir compte des dépenses déjà faites et des dépenses à venir jusqu'à la fin de l'année.

Il fallait donc répartir l'excédent de l'exercice 1994 qui s'élevait à 309 931 francs.



En dehors des réajustements, trois postes ont été modifiés de façon sensible :

poste 657

Subvention Comité des Fêtes 10 000 fr.

poste 214

Acquisition de matériel 50 000 fr.

Ce poste a été doté pour l'achat du matériel qui servira à l'employé communal pour les travaux d'entretien et de réparation dans la commune.

poste 671

Remboursement d'emprunts 20 389 fr.

Une fois ces sommes ventilées, il restait un reliquat de **88 631 francs** répartis en attente sur les postes 6312, 6313 et 669.

Le 3 Novembre, le Conseil se réunissait pour décider de la signature d'un deuxième Contrat Emploi Solidarité avec Mr BONNARD Émile, le premier ayant été signé avec Mr LUCQUIAUD Michel.

A partir du Mois de Décembre, il y aura donc 2 employés en contrat CES pour les travaux d'intérêts communaux.

Le conseil a aussi évoqué le problème du clocher dont l'état se dégrade suite aux incursions de nombreux pigeons qui accumulent leurs déjections dans les combles. L'idée a été lancée de faire appel au civisme des citoyens pour aller poser du grillage sur la partie à claire-voie et pour nettoyer les solives encombrées de guano. Espérons que cet appel soit entendu!

Il a été aussi question du fonctionnement des commissions. Il serait nécessaire que certaines d'entre elles se réunissent pour traiter des nombreux dossiers qui s'accumulent à la Mairie: _rénovation du Monument aux morts, du bâtiment Mairie-Ecole.

_Étude du réseau d'assainissement pour sa réparation.

_Étude du coût de l'éclairage Public permanent.

_Négociation des charges scolaires avec les communes d'accueil.

_des jeunes du village.

_dossiers propreté du village.

_dossier Utilisation des chemins ruraux et communaux.

_Étude de l'agrandissement du Cimetière. Projet communal sur le remembrement, etc... etc...

Il a été aussi question d'une réunion mensuelle du Maire et de ses Adjoints pour échanger les informations nécessaires à la bonne marche des affaires communales dans ce que l'on pourrait appeler le "Bureau Municipal".

La Maire a également sollicité, ses adjoints pour prendre des permanences à la Mairie, afin de recevoir les gens qui désirent les rencontrer...



la vie du village

Ça bouge... Au Comité des Fêtes !

Avec leur première soirée, le Comité des Fêtes a remporté un brillant succès. Pour un coup d'essai, ce fut un coup de maître. Nous étions 84 personnes à s'être rendues à cette soirée couscous qui a été appréciée de tout le monde tant par l'ambiance qui a régné tout au long de la nuit que par la qualité de l'organisation.

Ce n'est qu'au petit matin que les derniers "fêtards" se sont quittés après avoir bien mangé, bien dansé, bien rigolé et bu avec modération!

Des soirées comme ça, on en redemande!

Des projets, le Comité des Fêtes n'en manque pas. Il y aura d'abord l'après-midi récréative du Samedi 26 Novembre, la participation au T'éléthon 1995 avec les communes voisines, le 8 et 9 Novembre, le Noël des enfants d'Ugny le Gay et bien d'autres choses encore... Mais ne dévoilons pas trop les secrets... Ce sera la surprise ! On ne peut en tout cas que se féliciter du dynamisme et de l'ardeur des animateurs de ce Comité, qui travaillent beaucoup et toujours dans la bonne humeur! Que les bonnes volontés qui n'ont pas encore osé se rallier à eux, il y a de la place pour tout le monde!



Cérémonie du 11 Novembre...

Le 11 Novembre aura lieu la cérémonie qui marque l'anniversaire de l'armistice de 1918. Elle se déroulera comme d'habitude:

_Rassemblement au Monument aux Morts à 11 heures.

_Dépôt de gerbe.

_Appel aux morts.

_Minute de silence.

_Message de Mr le Ministre des AC.

_Vin d'honneur à la Mairie.



les dossiers de la commune

le siam c'est quoi au juste ?...

Petit rappel, connaissez-vous le SIAM?

Syndicat Intercommunal d'Aide ' Ménagère du Canton de Saint-Simon et de ses environs... Organisme créé en 1969, il rassemble 27 communes, 19 sur le canton de Saint-Simon. 8 sur le canton de Chauny: Beaumont-en-Beine, Caumont. Commenhon. Frières-Faillouel, Neufieux, La Neuville-en-Beine, Sinceny et Ugny le Gay. Notre commune y adhère depuis Décembre 1984.

Le Syndicat a pour objet d'assurer la gestion et le fonctionnement du service d'aide à domicile au sein des communes adhérentes par l'intermédiaire CCAS.

Les dépenses sont prises en charge grâce aux prestations délivrées par la Préfecture dans le cadre de l'Aide Sociale, et habituellement par les caisses de retraite.

Actuellement, le SIAM dispose de 4 employés administratifs à temps plein, 3 employés en Contrat Emploi Solidarité et 56 aides ménagères.

Les prestations dont il se charge sont les suivantes: Aide ménagère.

Soins à domicile.

Repas à domicile.

Télé-alarme.

organisations de voyages, de vacances et autres nombreux loisirs.

Pour toute demande, ou pour tout besoin de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter à la Mairie d'Ugny le Gay. auprès du CCAS.

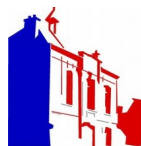
Jean-Louis GAMBART

Adjoint au Maire chargé des Actions Sociales.

Goûter CCAS dans les années 90...



...



les travaux des commissions

réunion de la commission des impôts...

La commission des Impôts s'est réunie. à la demande de Mme Labruyère, agent Administratif des Services Départementaux du Cadastre.

Les membres de cette commission ont été désignés par le Directeur des Services Fiscaux et se répartissent comme suit:

Membres Titulaires:

MM. BONNARD Bernard, FOURNET Francis, GRAIN Jeanine, LEDOUX Jacky, MENNECART Jean, SUPPLY François.

Membres Suppléants:

MM. BOUCHER Roland, GERMAIN Josiane, LELONG Eric, RYNDUCK François, THEVENIN Gaston. DENORME Jean.

Le Maire a tout d'abord tenu à préciser aux membres de la commission que le paiement de l'impôt était un devoir de tout citoyen, et que veiller à sa juste répartition était un devoir de la commission.

La Taxe Locale d'habitation est un impôt de répartition. il est donc nécessaire de le répartir le plus équitablement possible.

Le calcul de cette taxe est fait à partir de la valeur locative de la maison. Il est donc nécessaire de savoir si des transformations augmentant cette valeur locative se sont produites sans avoir été recensées. C'est notamment le cas des greniers aménageables de plus de 20 m². L'administration a donc besoin de mettre à jour ses fiches de renseignements sur tous les travaux exécutés dans les maisons d'Ugny le Gay susceptibles de changer la valeur locative de la maison.

Il s'agit alors d'expliquer clairement comment est calculée cette valeur locative.

La valeur locative d'une maison est calculée à partir des déclarations de 1970 faisant suite à la réforme BATI.

Cette déclaration portait sur:

_Le nombre de pièces, y compris les cuisines, couloirs, placards, et autres annexes.

_La Surface habitable TOTALE !

_les pièces à usage professionnel. SAUF LES BÂTIMENTS AGRICOLES.

_ Les sous-sols, combles, greniers, remises, garages, sanitaires. Assainissements, chauffage central, isolations.

_La disposition.

_L'entretien.

A partir de la surface habitable, on calcule une surface pondérée. Pour faire ce calcul, on classe les maisons du village sur une échelle de 1 à 8, à partir

d'un classement de référence qui s'appuie sur la sélection de certaines maisons.

Pour Ugny le Gay cette sélection est:

Échelle	Maison	Tarif au m ²
4	3 Rue de Commenchon	18 francs
5	5 Rue Baligant	15 francs
6	7 Rue du Bosquet Desthouy	14 francs
7	15 Rue Willard Rodgers	13 francs
8	3 Rue de la Forge	11 francs

Une grille de pondération des surfaces réelles vient transformer celle-ci:

Échelle	1	2	...	8
Surface m ²	100	132	116	72

A cette surface pondérée vient s'ajouter les éléments incorporés attenants: garage (0,5 m²), grenier (0,2 m²)...

A cette surface s'applique alors un correctif entretien d'ensemble qui tient compte des travaux de ravalement, de l'état de la toiture, du nombre d'ouvertures. Le coefficient est de 1.2 si l'état est bon, 1 s'il est assez bon, 0.9 s'il est médiocre.

Un obtient ainsi la surface pondérée nette à laquelle vient s'ajouter les équivalences au niveau du confort et les éléments extérieurs non-attenants.

Cela donne la surface totale pondérée que l'on multiplie par le tarif de l'échelle à laquelle est rattachée la maison pour obtenir la Valeur Locative Base 1970.

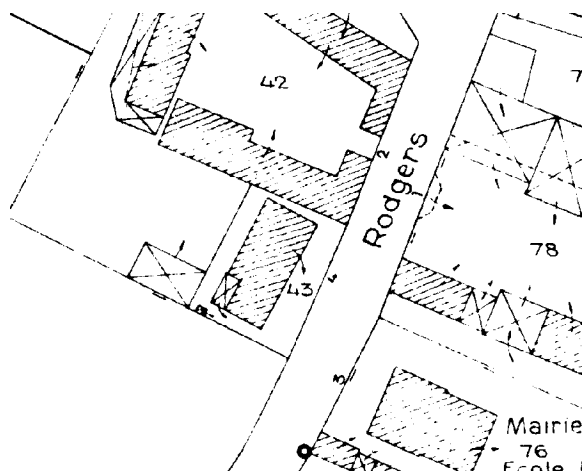
Cette valeur Locative est remise à niveau chaque année par une loi des finances.

la révision de 1990 prévoyait de supprimer les éléments de confort et de comprimer les correctifs d'entretien.

Il faut écrire au Cadastre pour une révision de la valeur locative.

Le cadastre, d'après les indications de la commission enverra à chacun une demande de renseignements pour savoir quelles sont les modifications apportées à chaque maison.

Extrait de cadastre...



réunion du cccas...

Le CCCAS s'est réuni 2 fois au Mois Octobre et Novembre, pour voter son budget supplémentaire. pour élire son vice-Président et pour faire le point sur les besoins du village en action sociale.

Il s'est réuni le Jeudi 12 Octobre pour voter son Budget supplémentaire. Il a ventilé les 34 157 francs à sa disposition: 31 738 francs d'excédent de l'exercice 1994 et 2 419 francs de produit des quêtes. Cette somme a été répartie sur le poste 601 Alimentation avec 17 000 francs, et sur le poste 604. Combustibles, avec 17 157 francs.

Le Jeudi 2 Novembre. il élisait son vice Président en la personne de Mr Jean-Louis Gambart. Il prenait acte de la mise au point du Maire sur "l'affaire des Brioches". Il faisait aussi le point sur les actions à venir, distribution de combustibles, colis de Noël, goûter des personnes âgées.

Il se donnait rendez-vous à la mi-Décembre pour organiser les préparatifs des ces actions là.



Courrier des lecteurs.

Comme vous le voyez cette rubrique est toujours aussi vierge! A croire que personne n'a jamais rien à dire dans notre charmant Village... ou plutôt à écrire. Méditons sur le proverbe: "Les paroles s'envolent, les écrits restent!"

Et puisqu'il faut combler le vide angoissant de cette rubrique, imaginons la lettre qu'on aurait pu écrire ces temps-ci:

« Hé ! M'sieur l'Maire paraît que vous n'avez pas voulu que l'on distribue les brioches des papillons blancs dans le village! C'est scandaleux ! Qu'avez-vous fait de ces brioches? Vous les avez mangées comme un goinfre ou vous les avez enterrées dans votre jardin ?" »

Mr Rumeurpublic.

Réponse du Maire :

"Monsieur, Par lettre du 27 Septembre. j'ai averti le Président des Papillons Blancs. que faute d'avoir en le temps de chercher des bénévoles pour distribuer les brioches, je n'avais pu donner suite à sa demande. C'est un fait que les responsables de cette association avaient déjà commandé les brioches sans me demander mon avis. ce qui n'est pas très correct de leur part. Mais rassurez-vous, ils ont eu tout le temps de les décommander, et les brioches ne sont jamais arrivées à Ugny Le Gay. Et je ne me suis jamais opposé à leur distribution s'il y avait en quelqu'un pour le faire! L'année prochaine. espérons que les habitants du village se précipiteront à la Mairie pour proposer leur service s'occuper de cette distribution! Au plaisir de vous lire..."